

Avis voté en plénière du 9 décembre 2014

L'agriculture familiale

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Outre-mer, l'agriculture est soumise plus qu'ailleurs à des niveaux d'incertitude importants tant sur le plan climatique que sur le plan des marchés. A ces particularismes ultramarins s'ajoute, notamment en Guyane et à Mayotte, un nombre significatif de petites structures familiales. On a d'ailleurs longtemps sous-estimé le rôle socio-économique de l'agriculture à échelle familiale dans les territoires ultramarins. Or, nous sommes aujourd'hui confrontés à une baisse notable du nombre d'exploitations. De 50 000 exploitations dans les DOM en 1989, nous sommes passés à moins de 25 000 en 2010. Cette situation s'explique notamment par la diminution des surfaces consacrées à certaines cultures telles que celles de la canne à sucre, de la banane et de l'ylang ylang depuis une quinzaine d'années.

L'intensification de l'agriculture, le vieillissement des agriculteurs, la désertification de certains territoires ruraux et le déclassement pour certains territoires, la concurrence sur les produits agricoles ou encore la volatilité des prix sont autant d'éléments d'explication. En outre, les crises successives ont mis en évidence la nécessité impérieuse de reconstruire le lien entre la demande des consommateurs ultramarins et une offre de produits de qualité proposés par l'agriculture insulaire.

Tous ces éléments de contexte justifient l'essentiel des préconisations formulées dans l'avis.

Le groupe de l'Outre-mer approuve notamment le souci de la prise en compte des spécificités des productions ultramarines dans le cadre des accords de libre échange et de la lutte contre la concurrence mondialisée. Dans le cadre de ces accords, le groupe rappelle la nécessité de mener des études d'impacts qui peuvent déboucher, le cas échéant, sur des compensations essentielles pour faire face à un environnement concurrentiel extrêmement agressif. En outre, le renforcement de l'accès au crédit et au microcrédit doit permettre aux agriculteurs familiaux de réaliser des investissements aujourd'hui nécessaires au maintien dans leur activité et de se regrouper pour être plus forts.

Par ailleurs, le groupe souligne avec intérêt les propositions devant permettre de garantir l'autonomie des agriculteurs, notamment des jeunes agriculteurs. Dans les territoires ultramarins, la question du foncier joue un rôle déterminant dans cet objectif. En effet, dans un contexte d'insécurité juridique du fait de l'histoire, de la présence de pratiques locales ou de droits coutumiers, des évolutions institutionnelles récentes, la sécurisation de l'accès au foncier et à l'eau demeure un véritable enjeu d'avenir pour le maintien d'une activité agricole pérenne.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.